



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05

AVIS est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley, que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 8 mars 2022 à 19 h à la salle du conseil municipal dans le centre communautaire multifonctionnel situé au 6, impasse des Étoiles à Cantley, le conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

- 1) La demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 269-05 vise à :
- augmenter l'axe d'orientation de la façade du bâtiment principal de 30 degrés à 45 degrés (article 6.1.5);
 - réduire l'espace minimum entre la piscine creusée et le bâtiment complémentaire (garage détaché partiellement enfoui) de 2 mètres à 1 mètre (article 8.2.3).

Identification du site concerné : Lot 2 618 735 du Cadastre du Québec
271, chemin Fleming

- 2) La demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 269-05 vise à :
- réduire la marge de recul latérale gauche du bâtiment principal de 8 mètres à 4 mètres du côté de l'agrandissement (article 6.2.2);
 - réduire l'écran végétal gauche de 6 mètres à 3,5 mètres de largeur vis-à-vis l'agrandissement projeté (article 12.2.2).

Identification du site concerné : Lot 3 285 525 du Cadastre du Québec
47, rue des Poiriers

- 3) La demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 269-05 vise à :
- augmenter la superficie du logement supplémentaire de 92 m² à 131 m² (article 10.4).

Identification du site concerné : Lot 2 618 625 du Cadastre du Québec
36, chemin Holmes

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes de dérogation mineure par écrit avant le jour de la séance ordinaire du conseil du 8 mars 2022 ou lors de la première période de questions au début de cette séance. Pour toute information additionnelle, veuillez téléphoner au 819 827-3434 ou consulter le site Internet cantley.ca.

Donné à Cantley, ce 21^e jour de février 2022.


Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier